

ENQUETE PUBLIQUE

Déclassement sur la commune de **MIGNE-AUXANCES** (Vienne), du chemin
public près du 35 rue du Moulin de Limbre
Vendredi 15 au vendredi 29 juillet 2022

RAPPORT D'ENQUETE

Pierre DOLLE
Commissaire - Enquêteur
47 route de Nieuil
86340 NOUAILLE – MAUPERTUIS

ENQUETE PUBLIQUE

Déclassement sur la commune de **MIGNE-AUXANCES** (Vienne), du chemin
public près du 35 rue du Moulin de Limbre
Vendredi 15 au vendredi 29 juillet 2022

RAPPORT D'ENQUETE

Par délibération en date du 22 novembre 2021 (annexe 1), le Conseil Municipal de MIGNE-AUXANCES a décidé de lancer la procédure de déclassement du chemin public sis près du 35 rue de « Limbre » sur la commune de MIGNE-AUXANCES (vienne).

Le dossier constitué à cet effet est soumis à enquête publique conformément aux dispositions des Articles R141-3 et R141-4 à R 141-9 du Code de la Voirie Routière.

1. LA PROCEDURE D'ENQUETE

L'**arrêté** N° 007/2022 (annexe 1) en date du 18 mai 2022 de Madame le Maire de MIGNE-AUXANCES (Vienne), prescrit l'ouverture d'une enquête en vue du déclassement du chemin public sis près du 35 rue de « Limbre » sur la commune de MIGNE-AUXANCES (vienne).

Le **document** fixe la nature, les objectifs, la date d'ouverture, la durée, les conditions et siège en mairie de l'enquête.

Il précise les nom, qualité et jours de permanence du Commissaire - enquêteur.

Les **formalités de publicité** se sont traduites par un avis :

◆ Affiché en mairie et sur le site concerné par l'enquête, dès le 24 juin 2022 et durant toute la durée de celle-ci, acte attesté par certificat (annexe 2) de Madame le Maire et constaté par le Commissaire - enquêteur, le mardi 28 juin 2022 lors de la visite du site, de la signature des documents et du registre d'enquête, puis à l'occasion de chacune des deux permanences.

◆ Publié en caractères apparents, le vendredi 24 juin 2022, soit 21 jours avant le début de l'enquête, en rubrique " annonces légales " des deux quotidiens d'information paraissant dans le département : " la Nouvelle République du Centre - Ouest " édition de la Vienne, page 27 et " Centre - Presse " (annexes 3 et 4).

◆ Publié également sur le site internet de la commune de Migné-Auxances de même que sur le tableau d'affichage électronique de la commune.

L'**avis** (annexe 5) diffusé, affiché ou publié indique l'objet, les dates et siège de la consultation.

Il précise les jours, heures et lieux de réception du public par le Commissaire – enquêteur.

Le **dossier** regroupe les pièces suivantes :

- Une **notice explicative** reprenant l'urbanisme, l'objet et les aspects de la réalisation du projet,
- Un **plan de situation** au 1/5000^{ème} et une **vue aérienne** au 1/50^{ème},
- Une **appréciation sommaire** par nature de dépenses à effectuer,
- Un **Plan parcellaire avant opération** au 1/1000^{ème},
- La **liste des propriétaires des parcelles** comprises en tout ou partie, dans l'emprise du projet,
- Le **plan de propriété** (plan parcellaire après opération) au 1/250^{ème},
- La **modification du Plan cadastral** à l'échelle 1/600^{ème},
- **Cession du chemin public à un propriétaire riverain,**

ANNEXES :

- Copie du courrier transmis aux propriétaires riverains (Arnaud VALLET, Pierre VALLET, Madame et Monsieur Jean-Claude GIRET, Madame Blandine GUYON et Monsieur Damien TRIQUARD),
- Une photo des lieux,
- Avis de publication dans la NR et CP,
- Arrêté du Maire en date du 18 mai 2022,
- Courrier du 8 octobre 2021 de Monsieur Damien TRIQUARD, donnant son accord pour l'achat du terrain,
- Délibération du Conseil municipal en date du 22 novembre 2021,
- Avis des Domaines en date du 16 septembre 2021.

Les études et plans présentés mentionnent l'auteur des travaux : mairie de MIGNE-AUXANCES

Tous ces documents ont été cotés et paraphés par le Commissaire - enquêteur le mardi 28 juin 2022 lors de la visite du site, puis tenus à la disposition du public, en mairie, pendant la durée de l'enquête.

Le **registre d'enquête** comprenant 10 feuillets (recto verso) non mobiles a également été coté et paraphé dans le même temps que le dossier par le Commissaire - enquêteur.

2. LE PROJET :

Le projet présenté à l'enquête publique concerne, sur le territoire de la commune de MIGNE-AUXANCES, le déclassement du chemin communal qui rejoint la rue du Moulin de Limbre et est situé au niveau du n°35 de cette rue.

Actuellement, le tracé de ce chemin est régulier, sans usage particulier, en impasse et de faible largeur.

L'emprise du projet dessert une propriété éloignée de 70 m linéaires de la voie principale.

Le dossier indique que *« au fil du temps, l'unité foncière s'est divisée au profit de plusieurs habitations et que, le propriétaire historiquement desservi par ce chemin dispose d'un accès tout usage voiture depuis le 18 rue des Chailloux. »*.

Le dossier, indique de plus que *« les riverains du chemin n'entretiennent pas régulièrement leurs haies mais certains d'entre eux revendiquent son acquisition »*

Cependant, le dossier précise que *« ce chemin dessert en réseau d'eau et assainissement uniquement la propriété de Monsieur Damien TRINQUARD (branchement long), située 18 chemin des Cailloux et que le compteur d'eau de cette propriété se trouve à l'entrée du chemin, en, bordure de la voirie »*.

Ainsi, la commune considère que ce chemin revient en priorité au propriétaire du 18 chemin des Cailloux, lequel a été contacté et a fait part de son intérêt pour l'acquérir ».

Il est à noter que :

- Le tracé actuel n'a pas d'incidence particulière pour la commune,
- La cession de la commune au propriétaire riverain du chemin représente une - superficie totale de 80m²,
- Le chemin est cadastré ALn°206,
- La valeur vénale de ces parcelles a été estimée à 6€ HT le m² par le service des domaines,

Cette opération a pour objectif de régulariser une situation de fait et obtenir ainsi une cohérence territoriale.

L'aliénation par cession à titre onéreux ou à titre gratuit, exige, au préalable la mise à l'enquête publique.

A la clôture de cette procédure, l'aliénation de ce chemin sera confirmée ou infirmée par délibération du Conseil municipal.

3. LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête publique s'est déroulée, comme prévu dans l'arrêté Municipal, sur une période de 16 jours, du vendredi 15 juillet 2022 à 10h00 au vendredi 29 juillet 2022 à 16h00.

Outre son intervention le 28 juin 2022 pour prendre contact avec les responsables municipaux, visiter le site, constater l'affichage de l'avis d'enquête puis viser et coter le registre d'enquête et les documents d'information mis à la disposition du public, le Commissaire - enquêteur a tenu deux permanences en mairie de MIGNE-AUXANCES, les vendredi 15 juillet 2022 de 10h00 à 12h00 et vendredi 29 juillet 2022 de 14h00 à 16h00.

A l'expiration des délais d'enquête, il a clos le registre d'enquête et pris possession dudit registre et du dossier jusque-là tenus en mairie, à la disposition du public

Aucune substitution ou modification de pièce n'est apparue.

Aucune consultation du dossier n'a été notée pendant la durée de l'enquête.

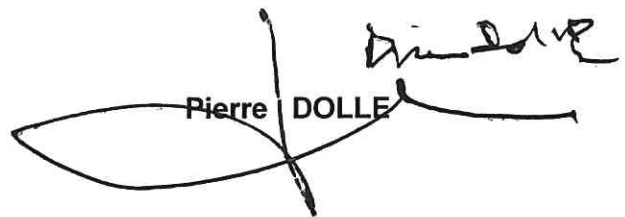
Aucune visite n'a été enregistrée pendant les permanences.

Aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête publique.

Aucun incident n'a été porté à la connaissance du commissaire enquêteur

**Le commissaire enquêteur clos, ici, la partie "*rapport d'enquête*".
Ses conclusions et ses avis motivés sur le projet dans sa totalité sont
formulés dans la partie « *conclusions et avis* », partie distincte mais,
néanmoins indissociable du présent rapport,**

Nouaillé-Maupertuis le 8 aout 2022


Pierre DOLLE



ENQUETE PUBLIQUE

Déclassement sur la commune de **MIGNE-AUXANCES** (Vienne), du chemin
public près du 35 rue du Moulin de Limbre
Vendredi 15 au vendredi 29 juillet 2022

CONCLUSIONS ET AVIS

ENQUETE PUBLIQUE

Déclassement sur la commune de **MIGNE-AUXANCES** (Vienne), du chemin
public près du 35 rue du Moulin de Limbre
Vendredi 15 au vendredi 29 juillet 2022

CONCLUSIONS ET AVIS

L'enquête publique s'est déroulée dans les formes, conditions et délais prévus par l'arrêté municipal et dans un cadre de procédure habituellement suivie en la matière.

La publicité, par voie de presse, d'affichage en mairie et sur le site, la documentation présentée, ont été de nature à permettre une information locale suffisante et une appréciation accessible de l'objet et de la portée de l'opération.

Les différentes opinions ou volontés ont été mises en mesure de rechercher des précisions et de s'exprimer.

Aucune objection n'a été soulevée.

Aucune visite n'a été notée pendant le déroulement de l'enquête.

Aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête publique.

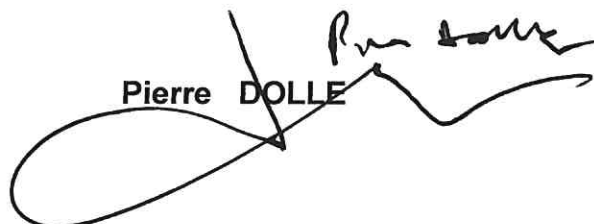
Il s'agit pour l'ensemble d'une décision rationnelle qui permettra à la commune de régulariser une situation de fait.

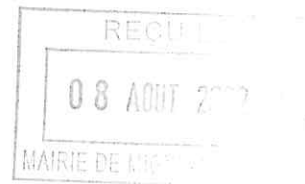
Considérant que :

- La mise en place et le déroulement de l'enquête ont été conformes à la réglementation en vigueur,
- Aucune association ou groupement pour la protection de la nature et de l'environnement ne s'est manifesté lors de l'enquête publique,
- Le chemin objet de la présente enquête, n'a aucune utilité pour la desserte et la promenade et deviendra de fait partie intégrante de la propriété de l'acheteur.
- L'aliénation puis la cession est de nature à régulariser une situation de fait en présentant un ensemble cohérent,
- Le chemin n'est pas recensé dans un quelconque plan de randonnée,
- Seul un riverain, intéressé par l'aliénation, en est le demandeur.

Le Commissaire - enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE** au déclassement, du chemin public sis 35 rue du « Moulin de Limbre » sur la commune de MIGNE-AUXANCES,

Nouaillé-Maupertuis le 8 août 2022


Pierre DOLLE



ENQUETE PUBLIQUE

En vue du déclassement sur la commune de **MIGNE-AUXANCES** (Vienne), du chemin public sis 35 rue du Moulin de Limbre
Vendredi 15 au vendredi 29 juillet 2022

Annexes

ENQUETE PUBLIQUE

En vue du déclassement sur la commune de **MIGNE-AUXANCES** (Vienne), du chemin public sis 35 rue du Moulin de Limbre
Vendredi 15 au vendredi 29 juillet 2022

Annexes 1 à 5

- annexe 1 : Arrêté municipal d'enquête publique
- annexe2 : Certificat d'affichage ,
- annexe 3 : parution NR du 24 juin 2022
- annexe 4 : parution CP du 24 juin 2022
- annexe 5 : Avis d'Enquête Publique

**ARRETE MUNICIPAL D'ENQUETE PUBLIQUE
N° 007/2022**

Madame La Maire de MIGNE-AUXANCES,

- VU** le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles R.141-4 à R.141-10, fixant les modalités de l'enquête publique relative au déclassement des voies communales,
- VU** le dossier concernant le déclassement d'une voie communale sise 35 rue du Moulin de Limbre,
- VU** la délibération du conseil municipal en date du 22 novembre 2021 décidant d'engager l'enquête publique réglementaire préalable à la cession à intervenir,
- Considérant** que le déclassement du chemin public sis 35 rue du Moulin de Limbre est demandé en vue de la vente de l'emprise au propriétaire riverain

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 Le projet de déclassement de la voie communale de cette voie est soumis à une enquête destinée à recueillir les observations du public.

ARTICLE 2 Le dossier mis à l'enquête comprend :

- une notice explicative
- un plan de situation
- un plan parcellaire comportant l'indication d'une part des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées de la voie communale
- une liste des propriétaires des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet.

ARTICLE 3 Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie pendant quinze jours consécutifs **du vendredi 15 juillet 2022 au vendredi 29 juillet 2022** inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 le mercredi
- (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) et faire enregistrer ses observations éventuelles.

ARTICLE 4 Monsieur Pierre DOLLE, demeurant 47 route de Nieuil « Availles » à NOUAILLE-MAUPERTUIS (86340) est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie, le **vendredi 15 juillet 2022, de 10 heures à 12 heures et le vendredi 29 juillet 2022 de 14 heures à 16 heures.**

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par la Poste, à la mairie et non à son domicile personnel, mais de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

ARTICLE 5 A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui dans le délai d'un mois transmettra au maire le dossier et le registre accompagnés de ses observations motivées.

A l'issue de l'enquête et au vu des conclusions du commissaire-enquêteur, les classements et déclassements d'une partie des voies communales en cause seront prononcés par le conseil municipal.

ARTICLE 6 Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie à compter du 29 juin 2022, c'est-à-dire quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et publié dans la presse régionale dans les mêmes conditions.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des services de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Vienne
- Monsieur le Commissaire-enquêteur
- Archives mairie

A Migné-Auxances, le 18 mai 2022

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Parvenu en Préfecture le : _____

Publié le : _____

Pour La Maire
L'Adjoint Délégué



Daniel JUIN



annexe 2

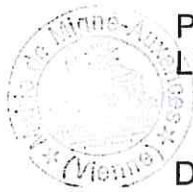
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Daniel JUIN, Adjoint Délégué au Maire de MIGNE-AUXANCES, certifie que :

- L'avis d'enquête publique relatif au déclassement d'un chemin situé 35 rue du Moulin de Limbre à MIGNE-AUXANCES.

a été affiché en Mairie de MIGNE-AUXANCES du **27 juin au 29 juillet 2022**

Fait à MIGNE-AUXANCES, le 29 juillet 2022



Pour Le Maire
L'Adjoint Délégué


Daniel JUIN

légales et officielle

www.pro-marchespublics.com / nr-legales.com

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 79
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

Migne-Auxances

COMMUNE DE MIGNE-AUXANCES

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉCLASSEMENT DE VOIRIE

Par délibération du 22 novembre 2021, le conseil municipal de MIGNE-AUXANCES a décidé d'engager la procédure en vue du déclassement d'un chemin public situé 35 rue du Moulin de Limbre à MIGNE-AUXANCES.

Le projet sera soumis à enquête publique destinée à recueillir les observations du public et des riverains du 35 rue du Moulin de Limbre.

L'enquête se déroulera à la Mairie de MIGNE-AUXANCES du 15 juillet au 29 juillet 2022 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur Pierre DOLLE demeurant 47 route de Nieuil « Availles » à NOUAILLE MAUPERTUIS (86340) est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Il recevra le public en Mairie le 15 juillet 2022 de 10 heures à 12 heures et le 29 juillet 2022 de 14 heures à 16 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur ce projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ; ces observations peuvent également être adressées par écrit à :

Monsieur Pierre DOLLE, commissaire-enquêteur Mairie - 1 rue du 8 Mai 1945 - 86440 MIGNE-AUXANCES.

A l'issue de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur rédigera un rapport qui pourra être consulté en Mairie.

Pour Le Maire, L'Adjoint Délégué

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

Commune de Nouaillé-Maupertuis

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

M. Michel BUGNET, maire - 32-34, rue de l'Abbaye - 86340 NOUAILLE-MAUPERTUIS - Tél. 05.49.55.16.16.
Adresse Internet : <https://www.nouaille.com>
Adresse du profil acheteur : <https://marches-securises.fr>

Procédure de passation : procédure adaptée en application des

Nouvelle république

Mercredi 24 juin 2022

Amorce 3
DN

Amersal 4
[Signature]

les annonces

vienne

gales et officielle

www.pro-marchespublies.com / nr-legales.com

[Signature]

COMMUNE DE MIGNE-AUXANCES

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉCLASSEMENT DE VOIRIE

Par délibération du 22 novembre 2021, le conseil municipal de MIGNE-AUXANCES a décidé d'engager la procédure en vue du déclassement d'un chemin public situé 35 rue du Moulin de Limbre à MIGNE-AUXANCES.

Le projet sera soumis à enquête publique destinée à recueillir les observations du public et des riverains du 35 rue du Moulin de Limbre.

L'enquête se déroulera à la Mairie de MIGNE-AUXANCES du 15 juillet au 29 juillet 2022 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur Pierre DOLLE demeurant 47 route de Nieuil « Availles » à NOUAILLE MAUPERTUIS (86340) est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Il recevra le public en Mairie le 15 juillet 2022 de 10 heures à 12 heures et le 29 juillet 2022 de 14 heures à 16 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur ce projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ; ces observations peuvent également être adressées par écrit à :

Monsieur Pierre DOLLE, commissaire-enquêteur Mairie - 1 rue du 8 Mai 1945 - 86440 MIGNE-AUXANCES.

A l'issue de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur rédigera un rapport qui pourra être consulté en Mairie.

Pour Le Maire, L'Adjoint Délégué

Centre presse

Mercredi 24 juin 2022



Amélie

COMMUNE DE MIGNE-AUXANCES

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU DECLASSEMENT DE VOIRIE

Par délibération du 22 novembre 2021, le conseil municipal de MIGNE-AUXANCES a décidé d'engager la procédure en vue du déclassement d'un chemin public situé 35 rue du Moulin de Limbre à MIGNE-AUXANCES.

Le projet sera soumis à enquête publique destinée à recueillir les observations du public et des riverains du 35 rue du Moulin de Limbre.

L'enquête se déroulera à la Mairie de MIGNE-AUXANCES du **15 juillet au 29 juillet 2022 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.**

Monsieur Pierre DOLLE demeurant 47 route de Nieuil « Availles » à NOUILLE-MAUPERTUIS (86340) est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Il recevra le public en Mairie le **15 juillet 2022 de 10 heures à 12 heures et le 29 juillet 2022 de 14 heures à 16 heures.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur ce projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ; ces observations peuvent également être adressées par écrit à :

Monsieur Pierre DOLLE, commissaire-enquêteur
Mairie – 1 rue du 8 Mai 1945 - 86440 MIGNE-AUXANCES.

A l'issue de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur rédigera un rapport qui pourra être consulté en Mairie.



Pour Le Maire,
L'Adjoint Délégué

Daniel JUIN

ENQUETE PUBLIQUE

En vue du déclassement sur la commune de **MIGNE-AUXANCES** (Vienne), du chemin public sis 35 rue du Moulin de Limbre
Vendredi 15 au vendredi 29 juillet 2022

Annexes 1 à 5

- ☒ annexe 1 : Arrêté municipal d'enquête publique
- ☒ annexe2 : Certificat d'affichage ,
- ☒ annexe 3 : parution NR du 24 juin 2022
- ☒ annexe 4 : parution CP du 24 juin 2022
- ☒ annexe 5 : Avis d'enquête publique